



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

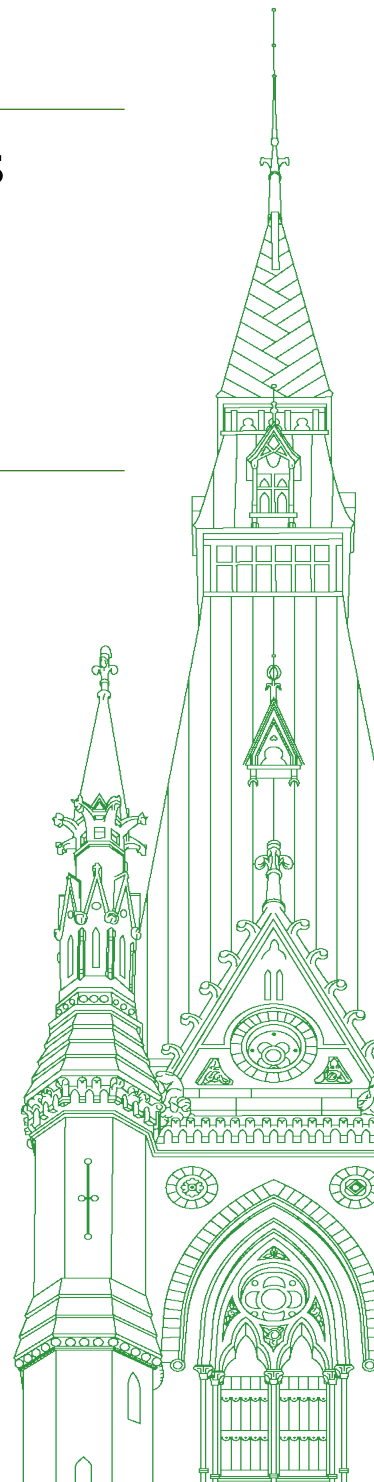
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le jeudi 9 octobre 2025

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 9 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

J'aimerais commencer par reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent des ressources naturelles. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Nous avons des témoins par vidéoconférence, dont l'un que nous entendrons sous peu. Conformément au Règlement, les députés peuvent participer en personne dans la salle ou à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants sur place de bien vouloir consulter les lignes directrices figurant sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les effets larsen afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos formidables interprètes, que nous remercions de faire un si bon travail pour nous. Vous remarquerez aussi sur cette carte un code QR qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aurais quelques indications à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Ils doivent désactiver leur micro lorsqu'ils ne parlent pas. Sur Zoom, vous pouvez sélectionner, au bas de votre écran, le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Les participants dans la salle peuvent utiliser l'oreillette pour sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main. Sur Zoom, il faut utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Parlant des greffiers, notre greffière habituelle, Geneviève Du-bois-Richard, n'est pas avec nous aujourd'hui. Nous avons un remplaçant très compétent, Cédric Taquet. Merci de vous joindre à nous.

Merci à notre seule analyste aujourd'hui. Nous travaillons avec un personnel réduit en nombre, mais pas du tout en qualité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur l'exploitation des minéraux critiques au Canada.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire aux députés que notre greffière a eu du mal à inscrire des témoins à l'horaire des séances du Comité, et ce, même si des invitations ont été envoyées et que des suivis ont été faits. C'est ainsi que nous n'avons que trois témoins pour les deux heures de la réunion d'aujourd'hui.

Chers collègues, je propose de faire une pause une dizaine de minutes avant midi. Au fond de la salle, nous avons un dîner pour les députés.

Si les députés sont d'accord, la greffière aimerait ajouter des réunions de telle sorte que 36 témoins comparaissent devant nous. La motion dit « au moins six réunions », et chacune d'elles nous permettrait d'accueillir deux groupes composés de trois témoins chacun, pour un total de 36 témoins.

J'aimerais que mes collègues me disent si cela peut leur convenir. Il ne semble pas y avoir d'objection.

Nous vous écoutons, monsieur Tochor.

• (1105)

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Je ne serais pas prêt d'emblée à prolonger la durée de cette étude. Nous avons eu beaucoup de temps pour trouver des témoins. Il s'agit d'une étude importante, et j'estime qu'avec les témoins déjà prévus, nous serons à même de produire un excellent rapport.

Il y a d'autres études d'importance qui nous attendent. Nous aimerions passer sous peu à celle proposée par le Bloc. S'il y a un compromis à faire, nous pourrions envisager de commencer la prochaine étude en attendant que d'autres témoins puissent comparaître devant nous, plutôt que de tenir d'autres séances comme celle-ci avec trois témoins pour une période de deux heures. Sinon, nous craignons de nous retrouver à la fin de la session sans avoir pu rédiger un rapport.

Le président: Merci, monsieur Tochor, pour ce commentaire. Pourquoi ne pas prendre la question en délibéré?

Quoi qu'il en soit, nous respecterons l'esprit de la motion que nous avons tous adoptée, à savoir « au moins six réunions ». Notre greffière a travaillé très fort et continuera de mettre les bouchées doubles.

Monsieur Simard, vous avez la parole.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Il faudrait peut-être calculer que, dans le cadre...

[Traduction]

Le président: Je n'entends pas.

Un député: C'est la même chose pour moi.

Le président: Ce système est un peu différent de ce à quoi nous sommes habitués.

D'accord. Tout semble fonctionner.

Vous pouvez reprendre, monsieur Simard.

[Français]

Mario Simard: À première vue, je ne suis pas contre l'idée de tenir davantage de réunions pour entendre l'ensemble des témoins. Toutefois, il faut considérer que nous avons prévu un voyage, dans le cadre duquel nous allons aussi entendre des témoins. Les noms de ces derniers figurent peut-être déjà sur la liste des intervenants.

À mon avis, avant de nous lancer dans de nouvelles réunions, nous devrions calculer le nombre de témoins que nous allons rencontrer lors de nos déplacements à Saguenay et à Sudbury. De cette façon, nous aurons une meilleure idée générale de la situation, ce qui nous permettra de rédiger un rapport intéressant.

[Traduction]

Le président: Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet?

Monsieur McKinnon, vous avez la parole.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Je comprends où M. Tochor veut en venir. Nous voulons passer à ces autres études. Rien ne nous empêche de commencer une nouvelle étude avant d'avoir terminé celle-ci. Je pense que la première étude d'une nouvelle législature est souvent problématique en raison du manque de temps pour organiser la comparution des témoins.

Je sais pertinemment que nous avons une certaine marge de manœuvre. Nous avons un voyage et différents travaux au programme, mais je pense que nous pouvons faire preuve de souplesse. J'estime qu'il nous est possible d'accueillir tous les témoins proposés.

Le président: Peut-être pourriez-vous me laisser voir ce qu'il est possible de faire à ce sujet. Il pourrait y avoir l'option d'ajouter un témoin supplémentaire pour chaque réunion afin d'arriver à ce total de 36, ou, comme M. Tochor l'a suggéré, de commencer une autre étude pour revenir à celle-ci par la suite. Si mes collègues sont d'accord, je vais essayer de tirer cela au clair. À notre retour de la semaine dans nos circonscriptions respectives, nous aurons des groupes de témoins complets pour les deux prochaines séances. Nous pourrions peut-être étoffer notre liste et ajouter des témoins à ces groupes pour nous en tenir au calendrier que nous avons établi au départ.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Un député: Oui.

Le président: Excellent. Merci de cette intervention et [difficultés techniques].

Nous avons un peu de difficulté avec le nouveau système.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre premier témoin pour aujourd'hui. Via Zoom, nous accueillons Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan.

Chers collègues, vous constaterez que les Premières Nations vont occuper une place importante dans notre séance d'aujourd'hui.

Monsieur Wuttunee, vous avez un maximum de cinq minutes pour nous faire part de vos observations préliminaires. À vous la parole.

• (1110)

Sheldon Wuttunee (président et directeur général, Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence): Bonjour à toutes les personnes présentes aujourd'hui.

Je suis vraiment ravi de pouvoir comparaître devant vous pour vous faire part de quelques observations au sujet de l'avenir du Canada dans le contexte de l'affirmation des droits et de la compétence des Premières Nations, qui est toujours à l'avant-plan du travail accompli par notre centre.

Nous sommes une organisation qui est la propriété exclusive de 74 Premières Nations de la Saskatchewan en plus des 6 territoires visés par des traités dans la province. Je vous parle d'ailleurs depuis le territoire visé par le Traité n° 6.

Dans la droite ligne du mémoire que je vous ai transmis hier, j'estime important pour nos échanges d'aujourd'hui que tous comprennent bien que nous en sommes à un point critique au Canada en ce qui concerne les relations avec les Premières Nations. Il est aussi primordial de prendre conscience du lien spirituel et intrinsèque qui relie les membres des Premières Nations à leurs terres et à leurs territoires partout en Saskatchewan.

Pour guider mon travail et celui de notre centre, nous pouvons compter sur un conseil de chefs nommés par les différents conseils tribaux de la Saskatchewan ainsi que les 74 Premières Nations que nous représentons.

Lorsque nous examinons la relation historique entre le Canada et les Premières Nations, ou entre la Couronne et les Premières Nations, et la prise en compte de nos droits inhérents, qu'ils soient issus de traités ou prévus à l'article 35 de la Constitution, nous cherchons à déterminer la meilleure voie à suivre en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, notamment dans le contexte de la demande de minéraux critiques, au pays comme à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne les possibilités qui s'offrent à nous, je pense que le Canada a une occasion en or de reconnaître les Premières Nations non pas comme des participants ou des actionnaires, mais comme des partenaires légitimes et des titulaires de droits. De plus, dans le cadre de leur excellent travail accompli partout en Saskatchewan pour établir des systèmes de gouvernance locale et des sociétés de développement économique, nos Premières Nations ont aussi eu la clairvoyance de réfléchir au rôle qu'elles peuvent jouer quand il s'agit de façonner l'avenir du pays du point de vue de l'exploitation des ressources et de l'économie.

Nos échanges d'aujourd'hui me permettront certes de vous en dire un peu plus sur les droits inhérents et issus de traités, mais aussi sur une partie du travail qui a été fait et qui est en cours en matière de commerce et de diplomatie dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Nos Premières Nations ont de grandes aspirations en ce qui concerne la mise en valeur des terres et des ressources. De plus, nous voulons bien évidemment nous assurer que nos terres, nos territoires et nos eaux sont protégés aux fins du maintien de nos modes de vie traditionnels et culturels au bénéfice des générations futures. Nous reconnaissons également les grandes possibilités qui s'offrent à nous pour une participation équitable dans le cadre de certains grands projets, des chaînes d'approvisionnement et du perfectionnement de la main-d'œuvre.

Il s'agit de savoir comment les Premières Nations peuvent jouer un rôle significatif dans ces secteurs — le secteur des minéraux critiques et, bien sûr, le secteur de l'énergie et notamment celui des nouvelles installations nucléaires. Ce sont des éléments très importants du travail que nous faisons ici, au centre. Je serais très heureux de vous en dire plus long tout à l'heure.

L'un des principaux points que nous enseignent nos aînés et nos anciens dirigeants — et j'ai eu l'occasion de servir de 2006 à 2010 en tant que chef de ma Première Nation, la nation crie de Red Pheasant — c'est qu'en signant un traité, nous ne cédon pas les ressources se trouvant sur le territoire visé. Lorsque nous examinons les possibilités qui s'offrent à nous, la question du partage des revenus tirés des ressources et des redevances qui s'y rattachent est vraiment au cœur de nos discussions lors de nos rencontres et de nos interactions avec nos dirigeants des Premières Nations.

• (1115)

Pour revenir à ce que j'ai dit plus tôt, compte tenu de certaines des possibilités qui s'offrent à nous à l'échelle nationale et mondiale, je pense que le Canada a aujourd'hui d'excellentes occasions de remodeler l'avenir dans une optique de renforcement positif des capacités et de relations de collaboration avec les Premières Nations, individuellement et collectivement.

Je vais m'arrêter ici pour l'instant. Je vous en dirai certainement beaucoup plus en répondant à vos questions.

C'est un grand plaisir d'être ici et je me réjouis à la perspective d'échanger avec vous au cours de la prochaine heure.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Wuttunee. Je sais que les députés autour de la table auront de nombreuses questions pour vous.

Nous allons commencer par M. Tochor.

Corey Tochor: Monsieur Wuttunee, je vous remercie de comparaître virtuellement devant le Comité aujourd'hui. Plus important encore, je vous remercie d'être un chef de file dans notre province natale, la Saskatchewan.

Pourriez-vous nous en dire plus sur l'importance que revêt l'uranium en tant que minéral critique?

Sheldon Wuttunee: En ce qui concerne l'uranium, il y a eu beaucoup d'interaction et de travail dans le Nord du côté de Cameco, d'Orano et maintenant de NexGen et son projet Rook I. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement et les possibilités pour la main-d'œuvre dans le Nord, ces relations se sont établies au fil des ans, ce qui a été bénéfique pour les nations et les habitants du Nord.

Il y a une chose que nous surveillons collectivement, nous les Premières Nations de toute la province. En ce qui concerne l'éventuel déploiement de petits réacteurs modulaires et de microréacteurs pendant la transition énergétique, en quelque sorte, nous comprenons

mieux l'importance de l'uranium et de l'enrichissement du combustible qui est fait ailleurs, avant qu'il ne revienne ici pour alimenter ces réacteurs.

En tant que Premières Nations de la Saskatchewan, avec notre organisation, nos dirigeants et nos techniciens, nous devons mettre en place une capacité suffisante pour comprendre pleinement et prendre des décisions tout à fait éclairées entourant le déploiement de petits réacteurs modulaires ici dans la province. Comme partout ailleurs dans le monde, l'énergie nucléaire suscite des réactions mitigées, compte tenu de l'expérience vécue et de la perception antérieure.

Ici au centre — je parle en mon nom personnel —, nous avons notamment comme rôle et responsabilité d'informer et de renforcer les capacités de nos dirigeants et nos communautés des Premières Nations. À ce sujet, en ce qui concerne l'uranium...

Corey Tochor: Je parlerai des petits réacteurs modulaires, ou PRM, et de la production d'énergie électrique aux prochains tours. Or, j'aimerais vraiment que vous nous disiez, et que les membres du Comité sachent quelle substance chimique a été au cœur de la réconciliation économique de notre province. C'est le plus grand employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada.

Pourriez-vous expliquer un peu plus au Comité ce qui a permis d'obtenir de si bons résultats? Pouvez-vous également nous expliquer ce que signifient NexGen et Rook I et quelle est l'ampleur de ce projet? Il semble être légèrement freiné par les lourdeurs administratives.

Dites-nous ce que vous en pensez, si vous le pouvez, et nous parlerons ensuite de la production d'électricité.

Sheldon Wuttunee: De toute évidence, pour revenir à votre question, Cameco a fait beaucoup de travail dans le Nord. C'était très bénéfique pour de nombreuses nations, comme je l'ai dit.

Lors de certains de mes voyages dans le Nord... En ce qui concerne le perfectionnement de la main-d'œuvre au postsecondaire, il y a là des possibilités. J'ai longuement discuté avec des gens de Cameco et des Premières Nations nordiques, et il manque d'investissement dans l'éducation au sein des réserves.

Si nous allons un peu plus loin, d'après mon expérience, nous aurons des problèmes d'ici 10 à 20 ans sur les plans de la main-d'œuvre et de son perfectionnement dans le secteur de l'uranium et d'autres minéraux critiques. La concurrence est si forte pour les gens de métier et les autres travailleurs du genre. Tout entre en ligne de compte, y compris les travailleurs étrangers temporaires et ce genre de programmes.

Malgré des progrès considérables ayant eu de grandes répercussions dans le Nord, lorsque nous envisageons l'avenir, il y a beaucoup de travail à faire pour comprendre le manque de possibilités qui s'offrent aux jeunes des Premières Nations dans les réserves.

• (1120)

Corey Tochor: Dans notre province, il est essentiel d'accroître le soutien à la fois aux domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ou STEM, et à l'Institut indien de technologie de la Saskatchewan. Les pénuries s'en viennent. Il faut agir maintenant.

Vous avez parlé des travailleurs étrangers temporaires. Nous aimerions que ce programme soit éliminé progressivement. Seriez-vous d'accord, afin que nous puissions offrir des possibilités aux Canadiens et aux peuples autochtones?

Sheldon Wuttunee: Ce que j'appuierais certainement, c'est un investissement accru dans l'éducation au sein des réserves pour former nos jeunes. Au cours de mes voyages, et d'après mon expérience, je n'ai entendu parler d'aucun plan robuste. Je n'ai pas vu de plan concret où l'industrie et les ordres de gouvernement respectifs se sont penchés sur la façon dont nous allons atténuer la pression attribuable au manque de ressources en éducation sur les réserves.

Le président: Merci, messieurs Tochor et Wuttunee.

Nous allons passer à M. McKinnon, qui sera suivi de M. Simard.

Allez-y, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président.

Monsieur Wuttunee, je vous remercie d'être ici et de participer à notre étude.

Comme vous le savez évidemment et comme nous l'apprenons, il est de plus en plus important de consulter les groupes autochtones. La consultation est probablement encore bien en deçà de ce qu'elle devrait être. Je me demande si vous pourriez nous dire ce que nous devons faire pour nous améliorer, et pour nous assurer que les groupes autochtones sont consultés suffisamment et qu'ils sont en mesure de participer comme il se doit aux divers programmes que nous envisageons.

Sheldon Wuttunee: Premièrement, nous utilisons assez souvent l'expression « mobilisation précoce et significative ». Elle est très importante parce que, souvent, la mobilisation ou la consultation a lieu après de nombreuses délibérations et planifications de la part du promoteur et des administrations respectives, c'est-à-dire la province, possiblement la municipalité, et aussi le gouvernement fédéral. Nous arrivons un peu tard et, de toute évidence, cette relation part du mauvais pied.

Par ailleurs, il faut fournir aux Premières Nations une capacité et un financement suffisants pour qu'elles comprennent vraiment la nature du projet et son incidence sur nos droits, à savoir les droits inhérents et issus de traités.

Quand on y pense, un chef de Première Nation, un technicien du conseil des chefs d'une Première Nation et les dirigeants doivent composer avec de nombreuses choses différentes au cours d'une journée, d'une semaine ou d'un mois. Ainsi, lorsque nous examinons de grands projets qui peuvent avoir une incidence sur les terres ou les territoires, les nations n'ont souvent pas la capacité de répondre aux lettres qui amorcent l'obligation de consulter, ou de mieux comprendre, d'un point de vue scientifique ou technique, en quoi consiste le projet et quelle en sera l'incidence pour eux. Ici en Saskatchewan, c'est précisément la raison pour laquelle nous avons créé et mis en œuvre le centre d'excellence que je dirige — pour être en mesure d'être là au nom des Premières Nations.

En ce qui concerne la consultation, je pense qu'il est extrêmement important de ne pas oublier les accommodements et ce qu'ils signifient pour la nation. Si nous creusons davantage, après les nombreuses discussions que nous avons eues avec les aînés et les dirigeants au fil des ans, je crois fermement que les mécanismes de consultation doivent être élaborés par les Premières Nations elles-mêmes. Lorsqu'il s'agit d'un processus de consultation imposé, que ce soit par la province ou par le gouvernement fédéral, encore une

fois, c'est très problématique parce que notre interprétation des droits peut être différente de celle des administrations respectives — la municipalité rurale, la province et le gouvernement fédéral.

La consultation est un volet crucial du développement des minéraux critiques et des grands projets. Nous ne connaissons pas l'avenir, mais nous devons nous y préparer du mieux que nous pouvons. Je suis sûr que de nombreux députés autour de la table ont entendu à maintes reprises que les Premières Nations sont là pour de bon. Nous avons des réserves. Ce sont nos traités et nos territoires traditionnels, et nous n'allons nulle part. Pour ce qui est de la consultation et des accommodements à venir, comment concilier le tout? Nous devons trouver un équilibre entre les retombées socioéconomiques d'un éventuel projet et les répercussions négatives qu'il pourrait avoir sur les terres et les eaux, ainsi que sur l'exercice de nos droits inhérents et issus de traités en tant que peuples des Premières Nations. Encore une fois, nos perspectives et interprétations peuvent différer de celles des gouvernements provinciaux et fédéral.

• (1125)

Ron McKinnon: Je vais vous interrompre tout de suite.

Puisqu'il me reste une minute, je voulais revenir brièvement sur votre remarque selon laquelle nous devons investir davantage dans l'éducation sur les réserves. S'agit-il d'un meilleur enseignement primaire, secondaire ou technique? Une fois que ce sera fait, pensez-vous que la population connaîtra mieux les éventuels développements et saura comment les interpréter?

Le président: Veuillez répondre brièvement, monsieur Wuttunee.

Sheldon Wuttunee: Oui, je suis d'accord. Je pense que nous devons investir dans les enseignants, ainsi que les services à large bande et les ressources techniques. De grands progrès sont réalisés à l'échelle mondiale, mais, encore une fois, il faut des investissements officiels et précis dans l'éducation des Premières Nations sur les réserves pour assurer l'avenir du pays.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Simard, qui a six minutes.

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Monsieur Wuttunee, entendez-vous bien l'interprétation?

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: Oui. Je viens de sélectionner le canal d'interprétation en anglais. Toutes mes excuses.

Le président: Nous allons remettre le chronomètre à zéro.

[Français]

Mario Simard: Monsieur Wuttunee, merci beaucoup de votre présentation.

J'ai trouvé intéressant que vous parliez de consultation et de concertation. Je comprends que, tant pour les Premières Nations que pour nous, l'information technique sur certains projets n'est pas toujours compréhensible ni accessible lorsque nous sommes néophytes et que nous ne connaissons pas le secteur minier en profondeur.

Estimez-vous que, à l'égard des Premières Nations, on fait preuve de suffisamment de transparence avant d'entreprendre des projets d'envergure qui auront des effets sur le territoire ainsi que sur la santé et l'environnement des communautés? Jugez-vous qu'il y a suffisamment de transparence de la part du gouvernement fédéral?

• (1130)

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: D'après mon expérience, je dirais que non, il n'y a pas suffisamment d'information transmise aux Premières Nations. Pour revenir à ce que je disais plus tôt, bon nombre de nos nations sont prises au dépourvu à bien des égards. Selon l'administration qui entreprend le processus de consultation, les Premières Nations doivent répondre dans les délais à un projet ou à certains volets. Pour répondre à votre question, c'est extrêmement problématique en raison peut-être du manque d'information ou de renseignements complets qui leur parviennent.

Ensuite, les décideurs doivent pleinement comprendre le projet pour prendre des décisions éclairées. Ils doivent donner un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause à un projet, en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous examinons également les droits inhérents issus de traités et la perspective culturelle. Les dirigeants des Premières Nations doivent également consulter leurs membres respectifs — les aînés, les jeunes, les autres dirigeants à la table de direction, et les membres de la bande —, car ces projets peuvent être bénéfiques, mais ils peuvent aussi avoir des répercussions négatives, encore une fois, avec lesquelles nous devons composer.

Ma réponse courte serait non. Je suppose que vous aurez ainsi l'occasion d'accroître la capacité de compréhension des Premières Nations.

[Français]

Mario Simard: Je ne veux pas indûment rejeter la responsabilité sur le gouvernement fédéral, car je comprends que la présente orientation du gouvernement est de faire participer les Premières Nations de façon plus intensive que par le passé. Par contre, rien n'est parfait.

Dans votre présentation, vous avez parlé de mécanismes de consultation des Premières Nations qui seraient établis par celles-ci. Je suis intrigué. Avez-vous des cas de figure où ce type de mécanisme de consultation a été mis en place? Le gouvernement provincial, en l'occurrence celui de la Saskatchewan, et le gouvernement fédéral reconnaissent-ils officiellement ce type de consultation?

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: Je dirais qu'il y a certains aspects, mais à ma connaissance, aucun processus de consultation dirigé par les Premières Nations n'a été reconnu officiellement.

Dans le cadre de notre travail au fil des ans, nous avons pris la liberté d'élaborer certains modèles de politiques de consultation que les Premières Nations peuvent utiliser. Cependant, selon notre expérience, le cadre stratégique de l'obligation de consulter a été élaboré en grande partie sans la participation réelle des Premières Nations. Ce manque d'engagement a bien sûr créé des problèmes et fait en sorte que les Premières Nations ont refusé d'appuyer de nombreux projets.

Nous commençons à mieux nous comprendre les uns les autres ainsi que la nature des demandes à l'échelle mondiale, et nous

créons des cadres qui assurent une participation significative des Premières Nations, sur les plans de la consultation, mais aussi, encore une fois, de nos possibilités économiques et socioéconomiques. Je pense donc que les relations et la compréhension s'améliorent, mais que nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

[Français]

Mario Simard: Il ne reste qu'une minute à mon temps de parole. Nous n'aurons pas le temps de faire le tour de la question, mais j'y reviendrai plus tard. Si le temps nous le permet tout à l'heure, j'aimerais revenir sur votre vision des Premières Nations en tant que partenaires et parties prenantes de certains grands projets miniers. Nous entendons de plus en plus d'intervenants du secteur minier nous dire qu'ils veulent de l'équité pour les Premières Nations. C'est aussi le cas au sujet des infrastructures. Nous allons manquer de temps, mais, si vous avez des informations à ce sujet, j'y reviendrai lors du prochain tour de questions.

• (1135)

[Traduction]

Le président: Gardez cette idée en tête, monsieur Wuttunee, et nous reviendrons à vous. M. Simard vous en reparlera lors d'un autre tour.

Chers collègues, nous avons terminé notre première série de questions.

Nous sommes au deuxième tour.

Nous allons commencer par M. Malette, puis nous passerons à MM. Guay, Simard, Martel et Hogan. Nous verrons alors où nous en sommes. Nous devons peut-être passer au prochain groupe de témoins.

Monsieur Malette, vous avez cinq minutes.

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmings—Mushkegowuk, PCC): Monsieur Wuttunee, quelles leçons retenez-vous de votre expérience de vie et de votre parcours, pour accélérer les projets tout en assurant une véritable équité pour les Autochtones? Que pourriez-vous nous dire, à la lumière de votre expérience?

Sheldon Wuttunee: Je vais répondre très rapidement à la première partie. Je pense qu'on revient au fait qu'il faut veiller à ce que les Premières Nations, qu'elles se heurtent à des obstacles qui relèvent du gouvernement fédéral ou provincial ou des Premières Nations elles-mêmes, aient les ressources adéquates pour bien comprendre les projets — non seulement leurs répercussions sur l'environnement, la culture et le mode de vie traditionnel, mais aussi le potentiel qu'ils présentent sur le plan financier, pour la chaîne d'approvisionnement et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Il faut examiner les projets ou les dossiers d'un point de vue holistique, pour revenir à ce que vous disiez, parce que le potentiel financier est un aspect de plus en plus important de notre participation. Je ne saurais trop insister là-dessus, bien sûr. Il y a des programmes de garantie de prêts qui sont entrés en vigueur, mais il y a aussi la perspective que nous investissons déjà dans le projet par les terres et les ressources elles-mêmes. Lorsqu'on nous demande d'emprunter du capital supplémentaire pour participer en tant que partenaires dans un projet, c'est une préoccupation et un problème en soi.

Quand on regarde les possibilités qui s'ouvrent à nous dans la course aux minéraux critiques partout dans le monde, quelle est la meilleure façon pour nous de participer? Je dirai sans équivoque que les possibilités de participation financière sont importantes, mais nous reconnaissons également que nous avons une relation de nation à nation, en tant que gouvernements des Premières Nations, avec le gouvernement du Canada. Il y a également des relations entre les Premières Nations et les différentes provinces du Canada.

En ce qui concerne le partage des revenus tirés des ressources ou le partage des redevances, ce sont des aspects de plus en plus importants qui doivent être pris en compte par les divers gouvernements concernés. Lorsque les projets passent des formalités administratives, comme on l'a mentionné plus tôt, à la réalisation, ils génèrent une industrie de plusieurs milliards de dollars, mais pour l'instant, les Premières Nations ne voient pas beaucoup la couleur de cet argent. C'est un élément important à garder en tête dans vos délibérations futures au sein de votre ordre de gouvernement.

Gaétan Malette: Merci.

Encore une fois, le gouvernement du Canada en fait-il assez pour aller au-delà de la consultation et mettre véritablement les Premières Nations à contribution, afin de s'assurer qu'elles ont voix au chapitre et jouissent d'une véritable autonomie dans les négociations de projets en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact?

Sheldon Wuttunee: Lorsque je repense au travail que nous avons accompli ces dernières années, il y a certainement du positif. Est-ce assez? D'après mon expérience, je pense que les Premières Nations ont besoin d'un cadre de plus en plus élaboré pour garantir une surveillance assidue lorsqu'un projet se présente. Quand nous faisons des recommandations ou que nous revendiquons nos droits, nous devons clairement comprendre comment tout cela est reçu et comment ces renseignements influencent l'avenir d'un projet.

Bien souvent, les Premières Nations communiquent avec l'Agence d'évaluation d'impact ou la Régie de l'énergie du Canada, mais une fois que nous leur avons fait part de nos craintes concernant les répercussions potentielles d'un projet, nous ne savons pas nécessairement où vont ces renseignements, comment ils sont pris en compte ou comment les constats des Premières Nations influencent la prise de décisions.

• (1140)

Le président: Merci à vous deux.

[Français]

Monsieur Guay, vous avez la parole.

[Traduction]

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Merci, monsieur Wuttunee, de votre participation aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

J'ai quelques questions à vous poser parce que j'aime vraiment le modèle de centre d'excellence que vous avez créé pour les Premières Nations de la Saskatchewan. Nous vous devons de tirer des leçons de votre expérience et des Premières Nations que vous représentez.

Vous avez parlé de participation financière et de redevances. Le ministère des Ressources naturelles, le Bureau des grands projets et le gouvernement seraient très intéressés par vos réflexions.

Nous avons annoncé un programme de garanties de prêts. En fait, nous l'avons fait passer de 5 à 10 milliards de dollars. Nous in-

vestissons massivement de ce côté. Je comprends de ce que vous dites qu'il y a beaucoup d'autres considérations à prendre en compte dans la création d'accords avec les Premières Nations.

J'aimerais vous entendre à ce propos. Vous pourriez peut-être nous en parler un peu aujourd'hui, mais j'aimerais aussi que vous soumettiez au Comité, dans le cadre de cette étude, des modèles de ce à quoi cela devrait ressembler. Je ne demande pas de pourcentages précis. Je vous demande un modèle de base par lequel nous pourrions commencer, qui intégrerait tous les éléments qui devraient être pris en compte.

Pouvons-nous tirer parti de ce fonds pour cela? Quels autres éléments devrions-nous prendre en considération? Quel serait le modèle à privilégier?

Sheldon Wuttunee: J'y ai beaucoup réfléchi, et ce depuis longtemps. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui, mais je serai heureux de vous en reparler pour vous en dire plus après la réunion.

En Saskatchewan, nous sommes rendus très bons pour bâtir des institutions qui servent le collectif, c'est-à-dire les 74 Premières Nations de la Saskatchewan. Comme M. Tochor l'a mentionné plus tôt ce matin, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies est une organisation sœur de notre centre d'excellence. Notre mandat est de servir nos Premières Nations.

Nous avons également une autre organisation, qui s'appelle la Saskatchewan Indian Gaming Authority. Les Premières Nations se sont rassemblées pour exploiter collectivement sept casinos en Saskatchewan. Pour gérer les bénéfices et les dividendes associés à nos casinos et aux jeux de hasard, nous avons créé ce que nous appelons une fiducie des Premières Nations pour les 74 Premières Nations de la Saskatchewan. Cinquante pour cent des revenus nets tirés des jeux, gérés par la Saskatchewan Indian Gaming Authority, sont versés chaque trimestre aux diverses Premières Nations, individuellement, en fonction du nombre d'habitants.

Lorsque nous évaluons un grand projet, qu'il s'agisse de minéraux critiques ou de projets énergétiques, ce modèle est assurément pris en considération pour nous guider dans la façon dont nous pouvons unir nos efforts pour saisir les occasions futures.

Pour ce qui est du processus de consultation, les collectivités situées à proximité d'un projet seront peut-être plus touchées que celles situées plus loin. Nous discutons donc des avantages dont pourraient bénéficier les nations situées à proximité des projets et des conséquences pour elles. Quelles sont leurs aspirations? Quelles sont, en ce moment, les possibilités plus vastes que le projet présente pour le collectif?

Je pense que cela permet non seulement d'élargir le processus de consultation, mais aussi que les Premières Nations se rassemblent pour établir un cadre financier et déterminer ce qu'elles voudraient peut-être investir collectivement dans un projet donné.

C'est le genre de cadre financier que nous établissons actuellement pour les grands projets, notamment dans le secteur nucléaire, dans une perspective à long terme.

• (1145)

Le président: Merci, monsieur Guay.

Merci, monsieur Wuttunee.

Nous passons à M. Simard pour deux minutes et demie. Nous entendrons ensuite M. Rowe pour cinq minutes et Mme Hogan pour cinq minutes.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Wuttunee, je vais revenir sur ce que nous disions tout à l'heure. Je vous demandais comment les Premières Nations pouvaient être des partenaires, voire des parties prenantes. Je trouve fort intéressante la réponse que vous venez de donner à propos des revenus en fiducie de votre association, puisque ça laisse entrevoir que les Premières Nations peuvent être des acteurs économiques ou des investisseurs dans ces projets.

Comment cela se passe-t-il de votre côté? Avez-vous des exemples où des Premières Nations ont déjà été impliquées équitablement dans des projets miniers?

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: À ce jour, nos nations ont participé à un certain nombre de projets ou négocient une participation fondée sur le partage des redevances dans la province. À long terme, les Premières Nations aspirent à participer à ce genre de projet, individuellement ou collectivement, en y investissant en tant que partenaires financiers.

Pour répondre à votre question et revenir à ce que je disais plus tôt, nous considérons ces initiatives séparément. Il y a une relation de nation à nation fondée sur les droits inhérents et issus de traités avec la Couronne, mais nous avons également une relation distincte avec le promoteur potentiel d'un projet minier ou d'un projet nucléaire, selon le cas.

Lorsque nous analysons ces possibilités d'un point de vue économique, nous profitons des mécanismes de garantie de prêts. Je suis également membre du conseil d'administration de la Saskatchewan Indigenous Investment Finance Corporation. Il y a des occasions à saisir dans des projets d'énergie renouvelable et peut-être dans les petits réacteurs modulaires, ici en Saskatchewan. Il y a des discussions en cours, pas nécessairement dans le secteur minier, pour l'instant, mais il y a des possibilités, c'est certain.

Le président: Merci à vous deux.

M. Rowe dispose de cinq minutes et M. Hogan, de cinq minutes. Nous ferons ensuite une pause pour changer de groupe de témoins.

Jonathan Rowe: Je vous remercie de m'accueillir parmi vous aujourd'hui.

Monsieur Wuttunee, il est clair que vous voyez l'importance de l'exploitation minière et du développement industriel pour le Canada. Vous avez affirmé vous battre non seulement pour que les groupes autochtones soient mis à contribution et participent au développement, mais pour qu'ils en tirent des avantages financiers et participent aux décisions. Vous avez mentionné à quel point il importe de protéger les terres et les eaux tout en les exploitant de façon responsable.

Le gouvernement libéral, par la signature récente du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, prévoit interdire l'exploitation de 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030 et de 50 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2050. Pensez-vous que l'interdiction d'exploitation de la moitié de vos terres aurait un énorme effet négatif sur les communautés autochtones, surtout sur

celles qui dépendent fortement des ressources naturelles et des mines?

• (1150)

Sheldon Wuttunee: Pour en revenir au rôle que nous jouons ici, au centre, sur les répercussions et ce genre de concepts, cela montre toute l'importance du processus de consultation. Chacune des nations qui interagissent avec nous et qui sont consultées aura sa propre opinion, mais je pense que d'un point de vue personnel, nous devons veiller à ce que nos enfants puissent perpétuer notre mode de vie culturel et traditionnel sainement. Nous devons nous assurer de pouvoir exercer nos droits inhérents et issus de traités — non seulement la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, mais aussi d'autres droits que les membres des diverses nations considèrent comme leurs droits respectifs.

Jonathan Rowe: Je suis d'accord. Je dirais même que vous avez le droit d'exploiter vos ressources si vous le voulez.

C'est un problème, au large de Terre-Neuve, où les entreprises n'investiront pas dans l'exploration parce que n'importe quand, le gouvernement fédéral pourrait considérer cette zone comme une zone de protection marine. Même si l'on investissait des milliards de dollars dans l'exploration, on pourrait tout de même devoir se retirer, peu importe le montant investi, parce qu'il s'agirait d'une zone de protection marine.

Pensez-vous que ces extrêmes soient vraiment nécessaires? Seriez-vous d'accord pour dire que nos normes environnementales actuelles protègent déjà nos eaux et notre environnement de manière raisonnable?

Sheldon Wuttunee: D'après mon expérience, je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense qu'il faut en faire beaucoup plus. Je vais me répéter encore une fois. C'est une question de pouvoir, de compréhension et de prise en considération de la façon dont chacune des nations perçoit les répercussions sur ses eaux, ses terres et son territoire.

Je viens des Prairies, du territoire visé par le Traité n° 6. C'est donc difficile pour moi de parler au nom des habitants de la côte Est. De notre point de vue, ici, dans les Prairies, il est primordial de protéger notre mode de vie culturel à long terme, et il serait difficile d'y renoncer pour exploiter des ressources à l'avenir. Il y a beaucoup de conversations qui sont essentielles pour que nos peuples puissent maintenir une identité forte à l'avenir.

Jonathan Rowe: En tant que Terre-Neuviens, nous comprenons la frustration de voir les pêches souvent contrôlées par le gouvernement fédéral, et nous voudrions avoir plus de pouvoir à l'échelle locale. Je comprends tout à fait ce que vous vivez.

Ce que je trouve intéressant, c'est que le gouvernement fédéral vient de présenter le projet de loi C-5, qui régit essentiellement où il peut lancer un projet à tout moment et simplifie en quelque sorte le processus sans tenir compte des autres. Il aura le droit de le faire maintenant. En même temps, il met en place une règle de « 50 % d'ici 2050 », pour déterminer où il ne voudra pas d'exploitation, sans qu'il n'y ait beaucoup de discussions.

Pensez-vous que la combinaison du projet de loi C-5, qui dicte où les projets devraient avoir lieu ou non, et de la règle de 50 % d'ici 2050, qui dicte où il ne pourra pas y avoir de projet, donne trop de pouvoir au gouvernement fédéral et va à l'encontre de tout le travail que les communautés autochtones ont fait pour enfin avoir un siège à la table?

Sheldon Wuttunee: D'entrée de jeu, il y a vraiment beaucoup de préoccupations qui ressortent de nos conversations internes. Dans mon mémoire, j'explique que la mise en œuvre d'une loi comme celle-là pourrait être perçue comme un affaiblissement des consultations et des accommodements et l'érosion des possibilités pour exercer nos droits inhérents et issus de traités. Cela fait remonter de nombreux traumatismes du passé.

Nous comprenons pourquoi le Bureau de gestion des grands projets a été créé, mais du point de vue de la Saskatchewan, nous avons déjà le centre d'excellence, qui est essentiellement notre bureau de gestion des grands projets pour les Premières Nations. C'est notre raison d'être, et nous devons jouer un rôle de premier plan ici.

Le président: Merci à vous deux.

Pour conclure cette série de questions, M. Hogan prendra la parole, pour cinq minutes.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Wuttunee, je vous remercie de votre présence.

Vous avez dit quelque chose qui a vraiment capté mon attention, et j'ai trouvé que cela résumait brillamment la question essentielle qui se pose à nous. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'il s'agit avant tout de savoir comment les Premières Nations peuvent jouer un rôle significatif dans le secteur des minéraux critiques et le secteur de l'énergie.

Ainsi, de quelles mesures de soutien — renforcement des capacités, aide juridique, négociation, financement — les Premières Nations ont-elles besoin de la part du gouvernement fédéral pour participer plus pleinement à titre de partenaires plutôt que d'intervenants passifs?

• (1155)

Sheldon Wuttunee: Merci beaucoup de cette question. Je n'aurais pas pu espérer une meilleure question.

Lorsque nous examinons la situation dans son ensemble, nous examinons les répercussions potentielles sur les droits, les accommodements et les mesures de compensation. Nous visons une participation équitable. Pour notre part, au centre d'excellence, nous devons nous assurer que les Premières Nations, en tant que nations autonomes, ont les ressources et compétences nécessaires dans leurs bureaux de bande, à l'interne, dans les réserves. Nous avons également besoin de soutien aux organisations régionales [*difficultés techniques*], comme le centre d'excellence qui travaille au nom des Premières Nations et qui est là pour les aider également.

Un financement de base durable pour des organisations comme la nôtre contribuerait sans doute à l'autonomisation de nos Premières Nations, au transfert de connaissances, à l'éducation et au renforcement des capacités. Nous travaillons en leur nom. Nous jouons un rôle de liaison entre le gouvernement, les entreprises et les Premières Nations. C'est une composante très importante de notre travail.

Nous sommes en train de mettre au point un outil de suivi des grands projets pour les évaluations d'impact, les consultations, le suivi des projets et ce genre de choses. Nous sommes également en train de mettre en place, nous l'avons déjà fait en réalité, un portail et un cadre de recrutement pour les personnes et les entreprises autochtones en Saskatchewan dans l'objectif que dès qu'un projet va de l'avant, nous contribuons au recrutement de nos membres et à la

mise en valeur de nos entreprises comme fournisseurs autonomes issus des Premières Nations de la Saskatchewan.

Je pense que c'est très important d'un point de vue local.

Corey Hogan: Merci.

Je vous encourage vivement à nous transmettre des observations supplémentaires par écrit sur tout ce qui concerne l'équité. Comme M. Simard l'a mentionné, c'est un sujet très intéressant.

Comme nous avons très peu de temps, je veux simplement vous demander s'il y a autre chose que vous voulez ajouter, que vous n'avez pas eu l'occasion de dire dans vos réponses jusqu'à présent.

Sheldon Wuttunee: Vous savez, je vous remercie de toutes les questions que vous m'avez posées ce matin. Je crois fermement que dans une perspective d'avenir, les divers gouvernements ont un rôle très important à jouer pour faire progresser la réconciliation économique avec nous, les Premières Nations. Il y a eu la Commission de vérité et réconciliation. Nous sommes en train de [*difficultés techniques*]. Je ne saurais trop insister sur le fait que nous, les Premières Nations, avons besoin de soutien sur le terrain pour mieux comprendre ces projets. Le Bureau de gestion des grands projets va-t-il nous offrir ce soutien? Je n'en suis pas si convaincu.

Notre organisation a été créée, ici, en Saskatchewan, pour travailler au nom des Premières Nations et les servir, et nous le faisons bien, mais de notre point de vue, il est également important de renforcer nos capacités en raison de l'énorme engouement, partout dans le monde, pour les minéraux critiques et l'énergie. Ce travail pour 74 Premières Nations peut être extrêmement difficile.

Le dernier point que je veux soulever, c'est que le centre d'excellence que nous avons construit ici est le seul du genre au Canada où nous tous, les Premières Nations, travaillons collectivement et avons une organisation qui sert pleinement les Premières Nations de toute la Saskatchewan. À mesure que nous avançons, nous réfléchissons à nos relations historiques, nous nous réjouissons d'assumer nos responsabilités les uns envers les autres, et nous sommes ici pour travailler en partenariat et en collaboration. Nous devons simplement nous assurer d'être en mesure de prendre des décisions éclairées pour être efficaces et bien en faire profiter les Premières Nations dans les réserves comme à l'extérieur.

Le président: Voilà une bonne conclusion. Merci, monsieur Hogan.

Un grand merci à vous, monsieur Wuttunee. Vous avez été notre seul témoin aujourd'hui, et vous avez reçu toute l'attention du Comité.

Sheldon Wuttunee: Merci.

Le président: Merci pour la discussion très riche que vous avez eue avec nos députés et pour votre présentation d'aujourd'hui. Comme l'a indiqué M. Hogan, le Comité sera heureux de recevoir tout renseignement que vous souhaiteriez lui fournir par écrit, et nos analystes et nous-mêmes examinerons ces documents. J'aimerais informer mes collègues que vous souhaitez rester à l'écran pendant la prochaine heure afin d'entendre les témoins suivants, et que j'ai accédé à votre demande.

Merci beaucoup.

Chers collègues, nous allons maintenant faire une pause pour accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1200)

Sheldon Wuttunee: Merci. Bonne journée.

• (1200)

(Pause)

• (1210)

Le président: Chers collègues, veuillez reprendre vos places.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue.

Désolé de devoir me répéter. Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner le canal approprié pour l'interprétation au bas de leur écran: parquet, anglais ou français. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner le canal souhaité. Je vous rappelle que toutes les remarques doivent être adressées à la présidence.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins.

Chers collègues, comme nous en avons discuté pendant la pause, M. Wuttunee est resté en ligne et est prêt à répondre à nos questions. Nos autres témoins d'aujourd'hui sont Sharleen Gale, présidente de la First Nations Major Projects Coalition, et Shaun Fantauzzo, vice-président chargé des politiques, également de la First Nations Major Projects Coalition.

Madame Gale, vous disposerez de cinq minutes au plus pour prononcer vos observations liminaires. Je sais que les députés autour de la table ont hâte de vous poser des questions et de dialoguer avec vous.

Allez-y.

Sharleen Gale (présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition): Merci.

Bonjour, monsieur le président et chers membres du Comité.

Je m'appelle Sharleen Gale. Je suis membre de la Première Nation de Fort Nelson, située dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, et j'ai le privilège de présider la First Nations Major Projects Coalition. Je suis aujourd'hui accompagnée de Shaun Fantauzzo, vice-président chargé des politiques publiques à la First Nations Major Projects Coalition.

La First Nations Major Projects Coalition est un organisme à but non lucratif qui représente plus de 180 membres des Premières Nations dans 10 provinces et deux territoires. Sa mission est de promouvoir les intérêts économiques et environnementaux de ses membres.

La transition énergétique est en train de remodeler l'économie mondiale. Les véhicules électriques, les batteries et les énergies renouvelables dépendent tous d'un approvisionnement fiable en minéraux critiques. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que la demande mondiale en nickel, cobalt et lithium sera multipliée par cinq d'ici 2040. Le Canada possède les ressources dont le monde a besoin. Nos réserves sont évaluées à plus de 350 milliards de dollars et la plupart se trouvent sur des territoires autochtones. Leur développement responsable est une question de compétence, de partenariat et de prospérité partagée.

Si nous réussissons, les minéraux critiques pourraient faire partie intégrante d'une nouvelle ère de réconciliation économique, dans laquelle les Premières Nations seraient les propriétaires, les promo-

teurs de projets, les chefs d'entreprise et les décideurs dans le cadre de l'exploitation et du recyclage des minéraux.

En 2022 et 2023, la First Nations Major Projects Coalition a réuni ses membres ainsi que des représentants du gouvernement et de l'industrie dans le cadre d'une série de tables rondes consacrées aux minéraux critiques. Trois thèmes sont ressortis de ces discussions.

Tout d'abord, le consentement libre, préalable et éclairé doit guider chaque décision. Le consentement n'est pas une simple case à cocher. Il nécessite confiance et responsabilité, et doit être entretenu. Les projets élaborés avec le consentement de tous sont plus susceptibles de réussir et de perdurer.

Deuxièmement, sans capacité, il ne peut pas y avoir de consentement. De nombreuses Premières Nations sont contactées par des sociétés minières du monde entier, souvent sans préavis et sans recevoir beaucoup d'informations. Il est impératif de pouvoir accéder à une expertise juridique, financière, technique et environnementale pertinente. Il en va de même pour les ressources nécessaires pour mobiliser les membres et garantir que les décisions reflètent les préférences de la communauté, et pas seulement les conseils de consultants externes.

Troisièmement, il convient d'étudier les possibilités de participation économique à l'ensemble de la chaîne de valeur des minéraux critiques. La participation économique dans le secteur minier reste concentrée dans les services d'exploration, de sous-traitance et de construction, et la participation à la chaîne de valeur en aval est très limitée. Au-delà de l'exploration et de l'extraction, il existe des débouchés dans le raffinage, la transformation, la fabrication, le recyclage et les infrastructures de soutien, comme les lignes de transport d'électricité, les routes et les ports. La participation des Premières Nations contribuera à renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales et à conserver plus de valeur ici, au Canada.

En partenariat avec l'Accélérateur de transition, la First Nations Major Projects Coalition étudie l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des minéraux critiques du Canada. Nous prévoyons de publier nos conclusions début 2026, avant notre neuvième conférence annuelle à Toronto.

Les Premières Nations assument déjà des rôles de leadership dans le secteur des minéraux critiques, notamment avec l'acquisition par la nation crie de Norway House du projet Minago au Manitoba, l'annonce par la nation Nisga'a et la nation Tahltan d'une co-entreprise au terminal du port de Stewart afin d'exporter des minéraux critiques depuis la côte de la Colombie-Britannique, et l'acquisition par la nation Selkirk des droits sur la mine de cuivre et d'or Minto au Yukon, qu'elle prévoit de réaménager conformément à ses lois traditionnelles.

Bien avant l'arrivée des Européens, les Premières Nations récoltaient et commercialisaient des minéraux dans le cadre de leurs économies traditionnelles sophistiquées. Les Tlingits, par exemple, fabriquent depuis longtemps des cuivres en forme de bouclier, symbole de richesse et d'identité qui témoigne d'une relation durable avec la terre. Pourtant, à l'ère moderne, les avantages de l'exploitation minière ont trop souvent échappé à nos communautés.

Ces 25 dernières années, de nombreuses Premières Nations ont négocié des partenariats significatifs, et plus de 500 accords sur les répercussions et les avantages ont été signés entre les Premières Nations et des sociétés minières. Mais beaucoup d'autres ont également subi des dommages environnementaux, des perturbations sociales et peu d'avantages durables, voire aucun. Ce déséquilibre ne doit pas se reproduire dans le secteur des minéraux critiques.

Les possibilités qu'offrent les minéraux critiques au Canada sont d'une ampleur nationale, tant pour le pays que pour les Premières Nations, et elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat économique. Étant donné que la plupart des gisements se trouvent sur des territoires autochtones, le développement doit se faire avec un consentement libre, préalable et éclairé à chaque étape du processus.

• (1215)

Les obstacles persistants comprennent les lacunes en matière de capacité, les systèmes d'entrée libre obsolètes qui violent l'obligation de consultation de la Couronne et l'accès limité à des capitaux adaptés au profil de risque du secteur des minéraux critiques. Nous devons également mieux établir l'ordre des priorités en nous concentrant sur la mobilisation précoce à titre d'investissement dans la confiance nécessaire pour que les projets produisent des résultats durables et défendables.

Je tiens à réitérer l'importance des recommandations formulées dans le rapport de 2021 du Comité sur les minéraux critiques, qui préconisait des consultations et des partenariats significatifs avec les communautés autochtones, des investissements dans la formation et le renforcement des capacités, ainsi que le soutien à la transformation à valeur ajoutée au Canada. Ce rapport reconnaît que l'avantage de notre pays en matière de minéraux critiques ne repose pas uniquement sur ses ressources naturelles. Il nécessite également un gouvernement inclusif, des infrastructures fiables et une participation significative des populations autochtones dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Monsieur le président et chers membres de ce comité, la First Nations Major Projects Coalition est prête à collaborer avec vous et avec le Canada pour veiller à ce que l'exploitation des minéraux critiques ne se limite pas à leur extraction. Elle peut nous permettre de bâtir un avenir où les communautés autochtones et non autochtones prospèrent ensemble, où les droits des Autochtones sont respectés et où le Canada est plus compétitif à l'échelle mondiale tout en protégeant notre sécurité nationale.

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci, madame Gale.

Pour notre première série de questions, nous avons M. Tochor, M. Guay et M. Simard, qui disposeront chacun de six minutes.

Monsieur Tochor, allez-y.

Corey Tochor: Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être présents aujourd'hui.

Plus important encore, merci pour ce que la First Nations Major Projects Coalition pourrait apporter à notre pays. C'est ce qui nous manquait. Je vous suis très reconnaissant pour certains des enseignements et des points que vous nous avez communiqués dans vos observations.

Si nous voulons réussir, nous devons tirer des enseignements des autres projets fructueux auxquels vous avez participé. Je crois savoir que l'un de ceux-ci a abouti à la conclusion d'une entente d'option pour l'acquisition d'une participation de 10 % dans Coastal GasLink en 2019. Ce projet a été couronné de succès, mais qu'avez-vous appris de cette expérience qui pourrait nous être utile dans le cadre du développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada?

Sharleen Gale: Nous avons constaté le pouvoir dont disposent les Premières Nations lorsqu'elles s'unissent pour forger leur propre destin.

La coalition a été formée par des chefs héréditaires et élus. Ils ont eu l'occasion d'acquiescer des parts dans le pipeline Pacific Trails, mais lorsqu'ils ont cherché à obtenir un financement, les taux d'intérêt étaient comparables à ceux des cartes de crédit. Les dirigeants élus et les chefs héréditaires savaient qu'ils devaient agir. Ils ont donc insisté pour que l'on mette en place le programme de garantie de prêts aux Autochtones. Il s'agit d'un excellent programme, mais il faudrait davantage de fonds, compte tenu de l'ampleur des projets à réaliser. Il y a eu de nombreuses tables rondes.

Parmi les autres éléments qui se sont avérés très utiles dans le cadre du projet et qui ont été soulevés lors de ces tables rondes, mentionnons la nécessité de renforcer les capacités et de trouver des fonds pour développer notre système d'éducation afin de disposer de la main-d'œuvre nécessaire. Les Premières Nations sont la population qui connaît la plus forte croissance au Canada. Cependant, ce type de projet comporte beaucoup de risques. Le fait que le financement soit accordé après la livraison clé en main du projet, c'est-à-dire après coup, est l'un des facteurs les plus importants pour la réussite des Premières Nations, car nous ne pouvons pas utiliser nos propres ressources financières pour participer à un projet qui pourrait échouer ou donner lieu à des dépassements de coûts.

Sur ce, je passe la parole à M. Fantauzzo pour qu'il puisse ajouter quelque chose s'il le souhaite.

• (1220)

Shaun Fantauzzo (vice-président chargé des politiques, First Nations Major Projects Coalition): Merci, madame Gale.

La seule chose que j'ajouterais...

Le président: Attendez. Je crois que M. Tochor souhaitait intervenir.

Corey Tochor: Je m'intéresse uniquement au projet Coastal GasLink, car ce dernier a été, pour reprendre vos propos, un catalyseur de changement pour certains modèles de financement, ce qui est extrêmement important. Il s'agit d'un atout considérable pour notre planète. Nous savons que le gaz naturel est meilleur pour l'environnement et qu'il génère de bons emplois.

Pouvez-vous ajouter quelque chose sur ce que nous avons appris du projet Coastal GasLink, auquel vous avez participé, et qui pourrait être utile pour d'autres projets? C'est la réponse que j'aimerais obtenir.

Le président: Cette question s'adresse à vous deux.

Sharleen Gale: Monsieur Fantauzzo, je vais vous laisser répondre.

Shaun Fantauzzo: Merci, madame Gale.

Merci pour cette question.

Outre ce qu'a mentionné Mme Gale, nous pouvons tirer quelques leçons précises du projet Coastal GasLink et, à présent, des nombreux autres projets qui l'ont suivi.

La première est qu'il est essentiel de renforcer les capacités. La situation est aujourd'hui très différente grâce aux efforts de la First Nations Major Projects Coalition et d'organisations comme celle que dirige M. Wuttunee. De nombreux partenaires autochtones manquent d'expérience dans la conclusion d'accords de financement de grands projets par capitaux propres qui, dans le cas de Coastal GasLink, peuvent être financés par les marchés de capitaux. Sans cet appui solide, les conditions sont généralement très favorables aux entreprises ou aux promoteurs.

L'une des leçons tirées du projet Coastal GasLink est que les Premières Nations ont travaillé ensemble et ont négocié ces conditions. Ce projet a bénéficié d'un soutien juridique et financier, ainsi que d'un partage des connaissances et d'une participation progressive. La First Nations Major Projects Coalition a notamment créé une série de formations sur les marchés financiers, allant du niveau 101 au niveau 401. Ces ressources n'étaient pas réservées aux membres qui ont participé au programme Coastal Gas Link; elles étaient accessibles en ligne à toutes les Premières Nations.

Un autre aspect a été le fait de structurer cet accord de manière à rendre compte des risques réels. Par le passé, bon nombre de ces projets prévoyaient des investissements passifs réservés à l'investissement en capitaux propres dans le projet. Le projet Coastal GasLink a été une option réellement novatrice, négociée avec une protection contre les risques de perte pour ces Premières Nations. Il y a eu une forte harmonisation de la gouvernance entre les 11 Premières Nations que nous représentons, et des mécanismes ont été mis en place pour réduire le risque lié à la réglementation.

Ce sont là des leçons que nous pouvons tirer de cet accord. Je tiens également à rappeler que plusieurs accords ont été conclus depuis, et que l'on assiste à l'émergence de nouveaux modèles novateurs.

Le président: Il vous reste assez de temps pour une brève intervention.

Corey Tochor: J'aimerais poser une brève question de suivi.

On pense souvent à tort que certains peuples autochtones s'opposent aux projets d'exploitation du gaz naturel. Êtes-vous en mesure de les convaincre ou de leur montrer les données qui prouvent que ces projets sont meilleurs pour l'environnement et qu'ils ont permis la conclusion d'accords avantageux au niveau local? Comment se déroulent ces discussions?

Le président: Veuillez fournir une réponse brève.

Sharleen Gale: J'ai été chef de la Première Nation de Fort Nelson. Nous avons le plus grand bassin gazier d'Amérique du Nord.

Il importe de renforcer la confiance dans l'industrie et les gouvernements et de mener de véritables discussions sur le terrain, en particulier avec nos chasseurs, nos cueilleurs, nos aînés, nos jeunes et nos membres. Il est très important de parvenir à cette compréhension et de partager nos connaissances avec les Nations voisines.

• (1225)

Le président: Merci.

Monsieur Guay a la parole pour six minutes.

Claude Guay: Merci, monsieur le président.

Madame Gale et monsieur Fantauzzo, merci beaucoup de comparaître devant le Comité aujourd'hui et de nous faire profiter de votre expérience et de la vaste exposition dont vous avez bénéficié en participant à plusieurs grands projets des Premières Nations. J'aimerais beaucoup savoir quels sont les principaux enseignements à tirer d'un modèle de participation financière.

Monsieur Fantauzzo, vous évoquiez certains projets récents qui présentent des structures différentes. Si nous avions une baguette magique, quels seraient les modèles de participation à mettre en œuvre à l'avenir? Il existe de nombreux modèles économiques. Les niveaux de maturité et de prise de risque varient suivant qu'il s'agit de coentreprises, de participation en capital ou d'accords de redevances.

J'aimerais en fait entendre votre avis, monsieur Fantauzzo ou madame Gale, sur les prochaines étapes. Quels sont le ou les modèles à appliquer?

Si nous n'avons pas le temps de répondre à toutes ces questions aujourd'hui, j'aimerais beaucoup que vous nous fassiez part de vos commentaires, car le gouvernement souhaite réellement recueillir de bonnes idées et de bons modèles à appliquer dans la mise en œuvre de grands projets à l'avenir.

Shaun Fantauzzo: Merci de me poser cette question.

Je tiens à réitérer ce que M. Wuttunee a lui aussi mentionné dans son témoignage, à savoir que la capacité et les ressources nécessaires pour participer de manière significative et prendre des décisions éclairées font partie intégrante de tout type d'entente, qu'il s'agisse d'emplois, d'approvisionnement, de partage des bénéfices, de gestion environnementale ou, en fin de compte, d'investissements. Pour prendre des décisions éclairées, il est extrêmement important de disposer des ressources nécessaires.

Je voudrais ensuite souligner que l'accès à l'aide financière doit être adapté à la réalité économique et financière des projets. Par exemple, je dirais que beaucoup des programmes de garantie de prêts existants ont été conçus pour des projets énergétiques traditionnels ou des projets d'infrastructure linéaire. Un grand nombre de ces projets relèvent d'industries à tarifs réglementés où le risque peut être limité, de manière novatrice, dans une structure de financement de projet.

En ce qui concerne les minéraux critiques, par exemple, les réalités économiques et financières du secteur sont très particulières. Il faudra donc que ces outils et les ententes subséquentes soient modifiés et adaptés en conséquence.

Bien que j'hésite à dire qu'il existe un modèle, je dirais que lorsque les Premières Nations ont la capacité de prendre des décisions éclairées, comme n'importe qui dans ces ententes, lesdites ententes se concluent plus rapidement et de manière plus légitime. Dans cette optique, la meilleure chose que le gouvernement fédéral puisse faire est de se tenir loin de la notion d'approche universelle.

À l'heure actuelle, alors que la participation des Premières Nations dans le secteur des ressources naturelles s'accroît, tant sur le plan de la propriété que sur le plan économique, nous constatons que ces ententes prennent des formes très diversifiées. Comme je l'ai dit, nous sommes passés d'un investissement passif, avec une participation à hauteur de 5 ou 10 % au capital après la construction, à la propriété exclusive de projets, comme c'est le cas des trois entreprises mentionnées par Mme Gale.

En veillant à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour prendre des décisions éclairées, nous obtiendrons de bons résultats dans le cadre de ces ententes. Le soutien aux capacités est important: il faut veiller à ce que les programmes mis en œuvre par le gouvernement fédéral ne soient pas adaptés à un résultat particulier, mais à la diversité des possibilités qui existent dans le secteur des ressources naturelles. Je pense que c'est ce qui est le plus important.

Claude Guay: Je vous remercie.

Madame Gale, vous avez dit que le programme de garantie de prêt était trop modeste. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais c'est ce que j'ai cru comprendre. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il allait faire passer le fonds de garantie de prêt de 5 milliards à 10 milliards de dollars. Cela sera-t-il suffisant?

Si j'ai bien compris, quels ajustements devrions-nous apporter?

Sharleen Gale: Au cours des 10 prochaines années, d'importants projets de développement verront le jour dans notre pays. Je pense que les investissements étrangers peuvent aider le Canada à mettre en œuvre sa stratégie sur les minéraux critiques, mais seulement si cela est conforme aux valeurs autochtones, à nos normes environnementales et à l'intérêt national du Canada.

La réalité, c'est que les investisseurs internationaux qui cherchent à accéder à nos terres et à nos ressources s'adressent désormais directement aux Premières Nations, souvent sans grande transparence ou sans diligence raisonnable adéquate.

Nous devons développer ces relations, mais nous avons également besoin d'un cadre fédéral et de processus relatifs aux ressources bien définis pour aider les nations qui ont des partenaires potentiels à évaluer correctement l'intégrité de ces derniers, leur capacité financière et leur adéquation avec les valeurs de nos communautés. Il faut à cette fin une aide financière pour renforcer les capacités juridiques sur le plan commercial et obtenir des engagements de transparence concrets de la part des entités étrangères en activité sur des terres autochtones. Le Canada doit également veiller à ce que les investissements étrangers renforcent notre souveraineté et nos partenariats plutôt que de reproduire les relations fondées sur l'extraction que nous avons vues jusqu'ici. Je pense également qu'il serait très important d'élargir le mandat de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le mandat du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones en est un à faible risque et il est axé sur le soutien de projets opérationnels ou quasi opérationnels. Ce mandat devra être modifié pour soutenir les projets à venir, en particulier les projets relatifs aux minéraux critiques.

• (1230)

Le président: Merci beaucoup, madame Gale.

Merci, monsieur Guay.

Pour conclure ces séries de questions, nous donnons la parole à M. Simard, pour six minutes.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Gale, pouvez-vous entendre l'interprétation?

[Traduction]

Sharleen Gale: Oui, je le peux.

[Français]

Mario Simard: J'ai bien aimé ce que vous avez dit durant votre intervention, à savoir que les capitaux de risque, qui permettent de devenir des partenaires dans des projets de minéraux critiques, sont limités. Je vous dis ça parce que, au Québec, il y a un projet de corridor pour les minéraux critiques. En vertu du protocole de la Grande Alliance, la nation crie voudrait en partie réhabiliter une portion de chemin de fer.

Comment les communautés autochtones pourraient-elles développer un cadre qui leur permettrait d'être propriétaires d'infrastructures, voire d'en être des promoteurs? Je ne sais pas si vous avez déjà fait ça par le passé ou si vous avez un modèle, mais je crois qu'il serait intéressant que vous donniez ces informations au Comité.

[Traduction]

Sharleen Gale: Il est assez intéressant de noter qu'en tant que cheffe, j'envisageais un partenariat pour la propriété d'un chemin de fer. Cependant, les infrastructures doivent être conçues dès le départ en collaboration avec les Premières Nations afin de servir à la fois les intérêts économiques et les intérêts des communautés. Il faut construire des routes, des ports, des lignes électriques et des réseaux numériques, mais pas uniquement pour l'industrie. Ces infrastructures doivent également relier nos communautés.

Je pense qu'un coût de la vie local moins élevé permet un développement régional à long terme. Cela signifie que nous devons concevoir des infrastructures polyvalentes, résistantes au climat et intégrées à la région, qui fonctionnent en symbiose et apportent une valeur ajoutée qui va au-delà d'un seul projet.

Les Premières Nations sont également à l'avant-garde dans ce domaine. Elles sont déjà des partenaires à parts égales dans les lignes de transport d'électricité, dans des projets d'énergie renouvelable et dans des corridors de transport qui vont être très importants pour les régions éloignées et les marchés du sud.

Je trouve cela très intéressant, car les Premières Nations discutent déjà de ces questions dans le nord du Canada, de port en port. Il est très intéressant de voir les idées qui émergent de ces conversations être conviées à se manifester dans ces espaces. Toute infrastructure future traversera des terres autochtones, et je pense qu'il est vraiment important pour notre succès en tant que pays de veiller à ce que les nations qui proposent ces idées et souhaitent s'approprier ces projets soient bien financées et soutenues.

• (1235)

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, votre réponse est très éclairante, mais je serais encore plus heureux si vous pouviez nous donner plus de détails. Vous avez bien saisi et présenté le problème des infrastructures à usage multiple dans le Nord. J'aimerais comprendre comment les communautés autochtones pourraient devenir en partie les promoteurs de ces infrastructures. Si vous avez de la documentation là-dessus, je crois qu'elle serait fort intéressante pour le Comité.

Je vais laisser le reste de mon temps de parole à mon collègue M. Rowe, qui a quelques questions à vous poser.

Merci beaucoup de votre témoignage.

[Traduction]

Le président: Monsieur Rowe, allez-y.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Je vous remercie.

Madame Gale, j'ai une question. La semaine dernière, un témoin a encouragé le gouvernement à redoubler d'efforts en matière de développement dans le sud du Canada, où les infrastructures sont déjà en place. Je sais que, comme à Terre-Neuve, bon nombre de nos petites collectivités ont pu bénéficier d'infrastructures grâce au développement minier dans cette région.

Je vois une citation de vous dans laquelle vous affirmez ceci: « Ce qui est commun aux Premières Nations à travers le Canada, c'est que nos communautés, nos terres et nos réserves sont aux prises avec une foule de déficits en matière d'infrastructures. Ces déficits touchent notamment l'eau, les égouts, Internet haute vitesse, le logement, les routes, les services communautaires, les lignes de transport d'électricité, les sources d'énergie propre fiables et les services de santé. » C'est assurément considérable, mais il y a des infrastructures qui doivent être mises en place partout.

Pensez-vous que le fait de concentrer nos mines à proximité des communautés autochtones devrait être une priorité pour le gouvernement, attendu que cela permettrait de faire avancer la mise en place des infrastructures nécessaires dans ces régions?

Sharleen Gale: Je pense que le principal obstacle est d'ordre structurel, et non technique.

On demande à de nombreuses Premières Nations de s'engager dans des projets complexes et coûteux, alors qu'elles doivent encore faire face aux conséquences du sous-investissement dans les infrastructures communautaires de base. Je vis dans le nord. J'ai vu des mines qui sont en activité depuis 50 ans, alors que les routes qui mènent à une communauté voisine du projet sont en gravier et n'ont pas été asphaltées.

Si une collectivité ne dispose pas d'eau potable fiable, de soins de santé accessibles, de logements ou d'écoles, il est vraiment irréaliste de s'attendre à ce qu'elle consacre une attention soutenue à la construction d'un projet ou même qu'elle ait la capacité d'évaluer des projets miniers de plusieurs millions de dollars. Les nombreux problèmes sociaux auxquels elle doit faire face sont déjà très accablants. La participation repose avant tout sur la garantie d'une qualité de vie et sur la poursuite des investissements fédéraux et provinciaux dans les infrastructures des communautés, notamment dans le logement, Internet haute vitesse, l'énergie, les transports et les services sociaux. C'est essentiel. Ces éléments ne sont pas distincts du développement économique; ils en sont les conditions préalables.

Les communautés qui disposent d'infrastructures stables et d'un certain bien-être sont en mesure de se donner le temps, l'espace et la capacité nécessaires pour discuter de ces projets. Il est vraiment important de savoir que lorsque vous participez à un projet et que vous pouvez créer vos propres sources de revenus, vous êtes en mesure de construire vos logements et de développer votre communauté, de sorte que...

Le président: Très bien. Je crains que ce soit tout le temps que vous aviez. Merci à vous deux.

Nous allons passer à notre dernier tour de questions. Cela nous fera dépasser l'heure, chers collègues, mais allons-y.

Nous allons entendre le député Malette, suivi du député Hogan puis du député Simard. Les députés Malette et Hogan disposeront

de cinq minutes chacun, et le député Simard, de deux minutes et demie.

Gaétan Malette: Madame Gale, j'ai une question à vous poser.

Pourriez-vous décrire votre expérience quant au processus d'évaluation des projets relatifs aux minéraux critiques et des projets miniers et nous dire en quoi cela a été bénéfique pour les parties prenantes autochtones? Pouvez-vous aussi nous dire quels sont les changements que vous recommanderiez d'apporter pour garantir l'efficacité et la transparence du système d'approbation?

Sharleen Gale: Je vais céder la parole à M. Fantauzzo.

● (1240)

Shaun Fantauzzo: Merci, madame Gale.

Ce que je dirais, de manière générale, au sujet du processus d'évaluation d'impact... Je commencerai en disant que la Coalition des projets majeurs des Premières Nations a récemment publié deux rapports sur l'importance de participer dès la phase zéro — que nous appelons la préparticipation dans ces processus — et d'avoir les capacités voulues tout au long du processus. Ces deux éléments sont très importants. Les capacités sont le fondement qui permet aux Premières Nations de s'engager sur un pied d'égalité avec l'industrie et le gouvernement. Cela signifie avoir accès à toute une gamme d'expertises sur les plans juridique, financier et technique. Cela signifie avoir accès à des professionnels à l'interne. Cela signifie également avoir la capacité d'impliquer les citoyens des Premières Nations par le truchement de réunions, de considérations linguistiques et de traduction, et d'un accès transparent aux données du projet, comme M. Wuttunee l'a mentionné.

Ce sont ces éléments qui transforment ces processus d'engagement et de consultation en une participation significative, et qui, en fin de compte, transforment la participation en consentement.

Nous pourrions probablement passer trop de temps à discuter de cette question, mais je pense que l'élément clé de ces processus d'évaluation d'impact et d'octroi de permis est un engagement précoce assorti de ressources suffisantes pour les Premières Nations. Nous n'avancerons qu'au rythme de la confiance.

Gaétan Malette: Sur le même sujet, depuis l'adoption du projet de loi C-69 et de l'entrée en vigueur subséquente de la Loi sur l'évaluation d'impact, y a-t-il eu des projets menés par des Autochtones qui ont contribué de manière positive à la promotion du développement économique autochtone?

Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire de plus pour garantir que les projets autochtones ne soient pas bloqués par des retards sur le plan de la réglementation?

Shaun Fantauzzo: Je serai heureux de répondre à cette question également.

Plusieurs projets sont en cours, non seulement avec la participation des Autochtones, mais aussi sous leur direction, souvent dans le cadre ou en dehors des processus fédéraux et provinciaux d'évaluation d'impact. Certains projets qui avancent avec succès sont détenus par des Autochtones ou comptent une participation autochtone importante.

Encore une fois, l'un des éléments les plus importants ici est d'avoir la capacité de faire avancer ces projets et de prendre des décisions éclairées. Il est essentiel de disposer de l'expertise technique et d'avoir confiance dans les relations qui entrent en jeu pour faire avancer les coentreprises. En fin de compte, les Premières Nations veulent exercer leur droit à l'autodétermination et faire avancer des projets sur leurs terres, dans leurs eaux et avec leurs ressources. C'est donc en trouvant des moyens d'assurer que ces projets bénéficient des ressources et de l'attention nécessaires que l'on parvient à mener à bien les processus d'évaluation d'impact.

Gaétan Malette: Je vous remercie.

Il nous reste une minute.

Pourriez-vous nous donner un exemple de réussite, d'un projet qui aurait connu un vif succès?

Shaun Fantauzzo: Oui, avec plaisir.

Les exemples les plus courants à l'heure actuelle sont peut-être les projets de gaz naturel liquéfié Cedar LNG et Woodfire LNG en Colombie-Britannique. Ce sont deux projets qui ont bénéficié d'une importante participation des gouvernements et des communautés des Premières Nations.

Pour le projet Cedar LNG, par exemple, l'équipe environnementale de la nation Haisla était une équipe interne. Un membre de la nation Haisla a beaucoup travaillé avec la communauté. Des référendums ont été organisés au sein de la communauté tout au long du processus, ainsi qu'à l'extérieur de la communauté, attendu que certains membres de la nation Haisla vivaient hors réserve ou en dehors du territoire Haisla. Ce projet a été évalué et autorisé avec succès dans un délai très raisonnable.

Le projet Woodfibre LNG est un autre exemple similaire. La nation Squamish a mené sa propre évaluation « autochtone » en parallèle avec les gouvernements fédéral et provincial.

Le président: Merci.

Nous donnons maintenant la parole à M. Hogan, pour cinq minutes.

Corey Hogan: Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins.

Madame Gale, dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné un paysage en mutation et vous avez dit que plus de 500 ententes sur les répercussions et les avantages avaient été signées. Beaucoup d'autres nations ont subi des dommages environnementaux sans qu'il y ait d'avantages durables, ou très peu. Comme vous l'avez tous dit, il est très important de s'engager dès le début et de soutenir la capacité d'évaluer les projets, mais je crois qu'il y a d'autres aspects à considérer.

Il n'est pas nécessaire que ce soit des projets particuliers, mais je me demande, afin d'aider le Comité à se faire une idée plus précise, si vous pouvez nous donner les caractéristiques des bonnes ententes qui offrent le type d'avantages à long terme dont vous avez parlé et les caractéristiques des mauvais accords qui n'apportent que très peu d'avantages durables, voire aucun.

• (1245)

Sharleen Gale: En tant que cheffe, j'ai dû mener de nombreuses négociations. Je pense que le succès signifie un Canada où les Premières Nations sont plus que des parties avec lesquelles la Couronne ou les responsables de projets s'engagent ou qu'ils consultent.

Le succès se fonde sur l'établissement de relations où les Premières Nations sont des partenaires économiques et des gardiens de l'environnement. Il y a 10 ans, ce n'était pas le cas. Je pense que les choses s'améliorent et qu'il est bien que nous ayons ces discussions, mais le succès ressemble davantage à l'intégration des Autochtones à tous les aspects du projet — y compris à la chaîne d'approvisionnement —, ainsi qu'à la réalisation de la valeur du projet dans son entièreté.

Il s'agit pour les Premières Nations de posséder les mines et les infrastructures qui les accompagnent, d'avoir la capacité d'approvisionner et d'entretenir les sites miniers. Cela signifie d'avoir nos gens qui travaillent sur ces sites, non seulement sur le terrain, mais aussi par l'intermédiaire de la propriété, au sein du conseil d'administration et à la direction. Nous avons tellement hâte de devenir propriétaires de ces projets. Dans ma communauté, nous allons être propriétaires à 100 % d'une installation géothermique. Notre peuple est très enthousiaste à l'égard de l'occasion qui se présente à lui, de ce qu'elle apportera à l'économie locale et des relations qu'elle permettra de nouer avec nos partenaires signataires du traité.

Corey Hogan: Pouvez-vous également donner des exemples de caractéristiques d'ententes qui n'apportent pas d'avantages durables? Y a-t-il des aspects que nous devrions éviter ou décourager en ce qui a trait à la structuration d'ententes d'un certain type?

Sharleen Gale: Je pense que lorsque l'industrie ou le gouvernement intervient, le gouvernement des Premières Nations s'occupe des droits et des titres, et la société de la nation s'occupe du marché qui peut être conclu et de ce qui peut être fait. Ces deux éléments sont importants, car, grâce aux négociations du chef et du conseil, il est vraiment possible de faire certaines choses pour la communauté et d'aller au-delà des simples paiements vers l'établissement de partenariats.

Lorsque le pétrole et le gaz sont arrivés sur notre territoire, ils ont dit: « Pas d'ententes sur les répercussions et les avantages. Pas de participation. » Cela nous a laissés dans une impasse. En fait, le seul endroit où nous avions le droit de nous exprimer était à l'usine de production gazière, car jusqu'alors, tous les permis avaient été délivrés au coup par coup. Il y a eu beaucoup de procès — et il y en a eu beaucoup partout au Canada — et nous avons réussi à les gagner.

Maintenant qu'il y a cette nouvelle façon de faire des affaires, nous constatons de nombreux succès. Il reste toutefois beaucoup de choses à améliorer, en particulier du côté du gouvernement, pour qu'il y ait une prise de décisions partagée sur le plan des politiques et pour faire en sorte que nos valeurs et nos lois autochtones soient intégrées à ces processus afin que nous puissions tous réussir.

Corey Hogan: Le président m'informe qu'il me reste une minute, alors j'aimerais poser rapidement une question sur la participation économique, qui fait suite à bon nombre des questions soulevées aujourd'hui. Des témoins qui ont comparu ici et devant d'autres comités ont évoqué la possibilité d'envisager différentes structures financières.

Monsieur Fantauzzo, vous avez abordé ce sujet. Pouvez-vous nous en dire davantage, vite fait, sur les différents modèles de participation des Autochtones et, si possible, nous transmettre plus tard des précisions supplémentaires par écrit?

Shaun Fantauzzo: Oui, je serai heureux de répondre à cette question.

Je vais simplement répéter brièvement ce que j'ai déjà dit. De nos jours, l'investissement en capital est considéré comme une sorte de panacée, mais, dans le secteur des minéraux critiques en particulier, la participation économique englobe plusieurs volets: l'emploi, l'acquisition, l'approvisionnement commercial et le partage durable des bénéfices. Je dirais qu'il n'existe pas un seul modèle de participation. Nous assistons à l'émergence de diverses formes de participation économique des Autochtones dans le cadre de ces projets, et certaines nations privilégieront des approches différentes.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Simard, vous avez deux minutes et demie, puis ce sera au tour de M. Martel et de M. Danko.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Gale, comme je l'ai dit à M. Wuttunee, je trouve fascinant de voir comment les Premières Nations sont devenues des investisseurs capables d'obtenir des capitaux au même titre que d'autres investisseurs.

Je vais vous parler un peu d'un modèle de fonds utilisé chez nous, au Québec, soit les fonds de travailleurs et les fonds de développement régional. Si, avant de faire ma déclaration de revenus, je décide d'investir dans des fonds de travailleurs, je vais recevoir un avantage fiscal. Selon ce modèle, les fonds des travailleurs sont souvent incités à investir dans des projets miniers, des projets de ressources naturelles ou divers projets de ce type.

Tout à l'heure, M. Wuttunee nous a donné l'exemple des redevances que sa communauté touchait. De votre côté, le gouvernement fédéral vous offre-t-il ce genre d'incitatif pour faire ce type de levée de capitaux? Si l'objectif est de faire en sorte que les Premières Nations soient des promoteurs dans des projets d'infrastructure, il me semble essentiel que vous ayez droit à des avantages fiscaux pour le faire. Est-ce le cas actuellement ou est-ce une réflexion que vous avez déjà eue?

• (1250)

[Traduction]

Sharleen Gale: Il y a environ 10 ans, lorsque j'étais cheffe, nous avons reçu de nombreux investissements. Grâce à diverses ententes, nous avons obtenu des fonds et décidé de les investir dans des actions. Au cours de la dernière décennie, nos comptes bancaires se sont remplis, ce qui a ajouté une valeur considérable et nous a permis de renforcer nos communautés. Cela dit, lorsqu'on dispose de telles sommes et qu'on se lance dans un projet pour la première fois, on hésite à prendre des risques et à utiliser ses propres fonds, surtout quand on doit tenir compte des sept générations à venir. Je pense que c'est un aspect fondamental, et je suis très reconnaissante du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et de la Banque de l'infrastructure du Canada, car ils nous donnent les outils nécessaires pour participer activement et financièrement à ces projets.

Ce que vous constaterez, selon moi, une fois que ces outils seront mis à profit... Nous l'avons vu, comme vous l'avez dit, dans le cas de la Première Nation au Québec. Elle avait besoin de soutien pour obtenir le financement initial nécessaire à la réalisation de la première étape du projet, et ses activités sont en cours depuis plusieurs années. Il y a énormément d'investissements communautaires et de projets de construction d'infrastructures. De plus, grâce à ses revenus autonomes, la Première Nation a pu financer la deuxième étape

du projet sans avoir à recourir au Programme de garantie de prêts pour les Autochtones ou à tout autre mécanisme financier, car elle peut le faire avec ses propres fonds.

Le président: Je vous remercie.

Les deux derniers intervenants seront M. Martel et M. Danko, qui disposeront chacun de cinq minutes.

[Français]

Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue Jonathan Rowe.

Monsieur Wuttunee, ma question porte sur la prise de décisions et l'unanimité. Chaque projet de développement sur un territoire autochtone devrait-il nécessiter l'unanimité de toutes les communautés touchées pour aller de l'avant?

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: C'est une question un peu complexe, mais je vais essayer d'y répondre très brièvement. À mon avis, l'intention et la pratique devraient être d'obtenir le consentement du plus grand nombre de nations possible, voire de toutes les nations, si c'est possible. Il arrive souvent que des projets soient approuvés lorsque des nations interviennent. L'une des difficultés que nous rencontrons souvent, c'est que l'industrie peut choisir qui seront les gagnants et les perdants. Si certaines nations ne soutiennent pas un projet, elles risquent parfois de recevoir moins d'attention que celles qui l'appuient. Il en découle des retombées économiques.

Je pense que le Canada et les provinces respectives ont un rôle important à jouer. Mme Gale en a parlé un peu tout à l'heure, mais ces régimes législatifs et réglementaires jouent un rôle direct dans la prise de décisions. À mesure que l'on franchit les différentes étapes, le modèle de codécision devient de plus en plus important quand vient le temps d'obtenir l'unanimité, comme vous l'avez mentionné, pour faire appuyer des projets. Dans le cadre de ce processus axé sur la codécision, je pense qu'il est essentiel de comprendre que les Premières Nations entretiennent des relations avec les promoteurs, les organismes de réglementation et la Couronne de façon simultanée. Elles cherchent à savoir, dans ce contexte, qui demandera des comptes aux entreprises et qui fera respecter les lois et les règlements.

Tout cela s'inscrit dans un ensemble complexe que nous devons constamment gérer au moment d'évaluer des projets sur nos terres. Cependant, le modèle de codécision est extrêmement important, car il permet d'obtenir le consentement au fur et à mesure que nous progressons. Nous le vivons au quotidien, mais nous constatons que, lorsque des possibilités de participation au capital se présentent après coup, ce sont les Premières Nations en faveur du projet qui auront l'occasion d'en devenir propriétaires, au détriment des autres, ce qui pose vraiment problème. Je pense qu'il est très important que le Comité en tienne compte dans ses discussions.

• (1255)

[Français]

Richard Martel: Monsieur le président, je ne vais finalement plus partager mon temps de parole, parce que la réponse a été plus longue que prévu.

Monsieur Wuttunee, je vais donc continuer avec vous. Comment peut-on trouver l'équilibre entre le respect des droits autochtones et la nécessité d'éviter que des projets restent bloqués pendant des années?

[Traduction]

Sheldon Wuttunee: Je vais revenir sur certaines des observations faites par Mme Gale. Nous avons beaucoup parlé de mobilisation et de consultation véritables. La valeur qu'un projet apporte à l'amélioration des infrastructures locales des Premières Nations est d'une grande importance. Permettez-moi de reprendre certains des points que j'ai soulevés plus tôt. Les concepts et les notions entourant le partage des revenus tirés des ressources et des redevances sont essentiels. Pour revenir à ce que l'un des intervenants précédents a dit au sujet du fonds du Québec, c'est peut-être là une occasion d'utiliser une partie des redevances tirées de l'exploitation des ressources et de les verser dans un fonds pour les investissements futurs des Premières Nations dans leurs provinces respectives. Cela représente, selon moi, une excellente occasion ici, en Saskatchewan.

En ce qui concerne les retombées des projets, alors que nous attendons avec impatience d'obtenir le consentement afin d'éviter qu'un projet reste bloqué, il faut des efforts considérables et des réflexions approfondies, tant de la part des promoteurs que des gouvernements respectifs, sur la façon dont les régimes législatifs et réglementaires sont élaborés. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause demeure au cœur de nos préoccupations, et nous réfléchissons en permanence à la façon d'y parvenir.

Lorsqu'il est question de financement, il est aussi question de renforcer les capacités et d'assurer une pleine inclusion. Ce sont tous des aspects essentiels qui doivent vraiment être envisagés du point de vue des Premières Nations, mais les promoteurs et le gouvernement ont encore un long chemin à parcourir.

Le président: Merci, messieurs Martel et Wuttunee.

Nous passons à notre dernier intervenant, M. Danko, qui dispose de cinq minutes.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président. Je vais revenir sur le point soulevé par M. Martel.

Mon expérience et ma perspective découlent de mon vécu dans le Sud de l'Ontario, où les conseils de bande élus sont souvent perçus comme des structures coloniales. On y trouve divers types ou groupes de chefs héréditaires, des groupes de développement auto-proclamés et de nombreuses Premières Nations, qui peuvent tous avoir un intérêt dans les mêmes projets. À cela s'ajoute une myriade d'organisations et de groupes qui y revendiquent également une part. Du point de vue du gouvernement, le résultat est parfois très frustrant: on décide d'aller de l'avant avec un projet, en étant convaincu d'avoir établi une approche de collaboration constructive, mais une fois sur le terrain, comme M. Martel l'a laissé entendre, une manifestation éclate ou le projet se heurte à des obstacles.

Sachant que vous travaillez avec la First Nations Major Projects Coalition, ainsi qu'avec de nombreuses Premières Nations concernées en Saskatchewan, comment entrevoyez-vous le rôle de ces grandes coalitions pour ce qui est de favoriser l'avancement des projets et la possibilité de collaborer dans le cadre d'une relation plus constructive avec les Premières Nations?

• (1300)

Sharleen Gale: C'est une de ces situations qui font intervenir plusieurs Premières Nations, chacune ayant ses propres lois, langues et valeurs, ce qui rend la gouvernance autochtone parfois très compliquée, notamment en raison de l'héritage colonial. Les gouvernements de bande sont généralement situés dans les réserves, tandis que les chefs héréditaires se trouvent sur les territoires traditionnels. Il est donc essentiel d'engager le dialogue et de nouer un lien de confiance avec les dirigeants et les membres.

En ce qui a trait à la First Nations Major Projects Coalition, nous ne nous occupons pas de projets particuliers. Nous ne proposons pas de projets à nos membres. Ce sont eux qui viennent nous voir pour demander un soutien en matière de renforcement des capacités; il est très important de comprendre cet aspect. Certes, cela peut parfois donner lieu à des situations très compliquées en fonction des différentes nations, de leurs besoins et de la façon dont elles souhaitent participer au processus de consultation.

John-Paul Danko: Je vous remercie.

Compte tenu du temps qu'il me reste — je crois que nous arrivons à la fin —, je voudrais vous donner à tous les trois l'occasion de nous faire quelques observations en guise de conclusion.

Le président: C'est une excellente idée.

Sharleen Gale: Merci. Je vous en suis reconnaissante.

Permettez-moi de revenir sur une question que m'a posée un autre député. Nos recherches montrent que plus de 500 projets d'exploitation des ressources naturelles seront réalisés au Canada au cours de la prochaine décennie. Comme je l'ai dit, ces projets auront lieu sur des terres autochtones et ils représenteront plus de 630 milliards de dollars en investissements de capitaux. Selon nos calculs et estimations, nous prévoyons que la part des Premières Nations, sous forme d'investissements en capitaux propres, pourrait représenter 50 milliards de dollars de ce montant, qu'il faudra financer — et il ne s'agit là que d'investissements. Cela ne comprend pas l'approvisionnement, les emplois ou d'autres débouchés auxquels les entreprises des Premières Nations voudront participer par l'entremise de nos membres. Ces projets généreront des milliards de dollars de retombées économiques pour les Premières Nations — qu'il s'agisse de partage des revenus, d'ententes sur les répercussions et les avantages, d'emplois, d'approvisionnement ou de formation —, ce qui est vraiment important pour l'économie canadienne.

Je tiens à dire que le partenariat avec les Autochtones n'est pas un obstacle, mais plutôt un avantage stratégique canadien qu'il faut alimenter et soutenir grâce à de véritables investissements dans les capacités. M. Wuttunee en a parlé. À mon avis, la réussite de tous les projets à venir au cours de la prochaine décennie dépendra fortement de cet aspect. Lorsque les droits et les intérêts des Autochtones sont intégrés dès le départ, les projets avancent plus rapidement, les différends sont moins nombreux et cela génère une prospérité commune pour tous les Canadiens.

Le président: Monsieur Wuttunee, vous aurez le dernier mot, puis nous devons lever la séance.

Allez-y.

Sheldon Wuttunee: Je serai très bref. Merci beaucoup de vos observations, madame Gale. J'y souscris pleinement.

Pour ma part, j'aimerais continuer d'encourager les députés à bien examiner les priorités stratégiques associées aux programmes gouvernementaux existants pour que les Premières Nations puissent non seulement mieux participer aux processus intergouvernementaux, mais aussi détenir des parts dans de grands projets. Le financement des capacités, que ce soit par l'entremise d'un programme de soutien des capacités autochtones auprès de l'Agence d'évaluation d'impact ou d'un partenariat pour les ressources naturelles autochtones avec Ressources naturelles Canada, constitue une source de financement importante pour les organisations et les Premières Nations, qui doivent être en mesure de s'en prévaloir, surtout dans le contexte du projet de loi C-5 et à mesure que le Bureau de gestion des grands projets est structuré, mis en œuvre et déployé.

N'oubliez pas que nous avons aussi notre travail — qui est en cours — au sein d'organisations comme la First Nations Major Projects Coalition et le centre qui œuvrent au nom de nos nations et sous leur direction, ce qui est très important. Nous sommes des organisations mandatées qui accomplissent un travail essentiel.

Je vais m'arrêter ici. Je pense que c'était là un point important à souligner.

Le président: Merci à tous nos témoins de ce matin et de cet après-midi. Nous avons eu droit à des témoignages très instructifs qui ont mis en évidence les perspectives cruciales des Premières Nations, ce qui constitue une partie importante de la motion que nous avons adoptée et qui guide notre étude. Nous accueillerons d'autres témoins autochtones: des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Les renseignements que vous nous avez fournis aujourd'hui nous seront très utiles. Merci beaucoup.

Je remercie également mes collègues pour leurs excellentes questions — de bonnes questions ciblées — et pour une séance très productive.

Je vous souhaite à tous une très joyeuse Action de grâce auprès de vos familles et de vos communautés. Nous nous reverrons ici le 20.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>